

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE**

*Paris, le 7 juin 2013*



Avec le soutien du :

- Ministère de l'intérieur - Secrétariat général à  
l'immigration et à l'intégration ;

et du :

- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



**Avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés**

## AG de l'EUF du 7 juin 2013

### Membres du conseil d'administration

Nom	Fonction au sein de l'EUF	Profession actuelle ou antérieure
Hervé HAMON	Président	Maître de conférences honoraire en sciences économiques - Université Paris-Dauphine
Jean-Marie SCHWARTZ	Vice-président	Délégué scientifique à l'évaluation stratégique de l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers). CNRS (en retraite)
Michel ARMATTE	Secrétaire général	Maître de conférences honoraire en mathématiques Université Paris-Dauphine
Annie JACOB	Secrétaire général adjoint	Professeur émérite en sociologie Université Paris10
Jean-Paul THEULIER	Trésorier	Maître de conférences honoraire en gestion Université Paris-Dauphine
Catherine RATIER	Trésorier adjoint	Directrice d'un organisme de formation
Arzuman AGBABA	Administrateur	Architecte – ancien boursier de l'EUF
Chantal GUERILLOT	Administrateur	Maître de conférences honoraire en biologie à l'Université Paris 5
Monique KIEFFER	Administrateur	Présidente d'honneur de la Fondation Entraide Hostater
Annie VINOKUR	Administrateur	Professeur émérite en économie à l'Université Paris 10

### Autres membres de l'EUF présents

Nom	Profession actuelle ou autre fonction éventuelle
Jean-Pierre COUDOUR	Directeur honoraire du CROUS de Lyon-St-Etienne
Marie Françoise DEBIENNE	Professeur agrégée de biologie en retraite
Marie-Jo DESCOLONGES	Responsable du service formation de la Cimade (en retraite)
Cécile FRIEDMANN	Secrétaire général de la Fondation Entraide Hostater
Véronique GAUTIER	Enseignante en français langue étrangère – Cours de langue et de civilisation françaises de la Sorbonne
Edith HANTZ	Professeur en physique et biophysique à l'Université Paris-Nord – ancienne boursière de l'EUF

Gabriel MALOUF	Médecin – ancien boursier EUF
Dominique PUJAL	Maître de conférences en mathématiques Université Paris-Dauphine
Albin VOLTE	Chargé de recherche au CNRS Laboratoire de physique corpusculaire au Collège de France

**Commissariat aux comptes**

Michel HAAS

**Service des bourses de l'EUF**

Monique CISSE  
Patricia MARCHESE  
Claire MARCHANDISE

## SOMMAIRE

1. Procès-verbal de synthèse	page	5
2. Présentation et approbation du rapport moral	page	7
I. Quelques éléments d'information sur l'année universitaire 2012-2013 :	page	7
Les demandes		
Les activités de la commission		
Les principales activités du service des bourses		
Les activités d'accompagnement et de soutien		
II. Analyse du dossier statistique concernant l'activité des bourses	page	9
A. Regards sur les statistiques	page	9
a) Les résultats		
b) Les décisions de la commission des bourses sur sept ans		
c) La durée du séjour en France		
d) Le sexe, l'âge et l'origine géographique		
e) Les nationalités		
f) Le nombre d'années de bourse		
g) Les études		
h) Les académies		
i) Le nombre de boursiers selon l'origine des fonds		
3. Présentation et approbation du programme d'activités 2013	page	13
4. Présentation et approbation du rapport financier sur l'exercice 2012	page	14
Rapport du commissaire aux comptes		
5. Présentation et approbation du budget 2013	page	15
6. Questions diverses	page	17
*****		
7. Annexe – Zoom sur les boursiers non réfugiés	page	18
8. A partir du rapport d'activités 2012 de l'OFPRA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France	page	19

# 1. PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE DU 7 JUIN 2013

- Pouvoirs donnés par les membres absents :

## Membres du conseil absents

Chantal Guerillot	donne pouvoir à Cécile Friedmann
Catherine Ratier	donne pouvoir à Jean-Paul Theulier

## Autres membres

Sylvianne Durrande	donne pouvoir à Michel Armatte
Mario Raskin	donne pouvoir à Michel Armatte
Marie Paule Caire	donne pouvoir à Arzuman Agbaba
Roland Guyot	donne pouvoir à Hervé Hamon
Henri de Lapparent	donne pouvoir à Hervé Hamon
André Encrevé	donne pouvoir à Hervé Hamon
Xénia Pascalis	donne pouvoir à J-M Schwartz
Aleksander Glogowski	donne pouvoir à Marie-Jo Descolonges
Darline Cothière-Robert	donne pouvoir à Marie-Jo Descolonges
Déogratias Sebumuma	donne pouvoir à Albin Volte
Claude Dimi	donne pouvoir à J-M Schwartz

- Votes devant être émis par les membres présents :

- Rapport moral 2012 **adopté à l'unanimité**
- Programme d'activités 2013 **adopté à l'unanimité**
- Rapport financier et affectation du résultat 2012 **adopté à l'unanimité**
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2012 **adopté à l'unanimité**
- Budget 2013 **adopté à l'unanimité**
- Fixation du montant des cotisations 2014 : **adopté à l'unanimité**
  - cotisation membre actif : 30 €
  - cotisation membre étudiant : 20 €
  - cotisation membre de soutien : 75 €
  - cotisation personne morale : 750 €
- Agrément de nouvelles adhésions à l'association : **adopté à l'unanimité**
  - Michèle Saint-Ferdinand
  - Monique Rouillé-Boireau
  - Claire-Lise Chevalley
- Renouvellement partiel du conseil d'administration : **adopté à l'unanimité**
  - Jean-Marie Schwartz
  - Michel Armatte
  - Chantal Guerillot
  - Catherine Ratier
  - Jean-Paul Theulier(membres réélus pour deux ans)

- Election d'un nouveau membre du conseil d'administration : **adopté à l'unanimité**
  - Michèle Saint-Ferdinand
  
- Renouvellement pour six ans du mandat du Commissaire aux comptes titulaire Michel HAAS, et du mandat du Commissaire aux comptes suppléant Pascal DEFOND. **adopté à l'unanimité**
  
- Questions diverses :
  - date du prochain « Pot des étudiants » : le mercredi 26 juin 2013

*L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance*

- Intervention :  
« *A partir du rapport d'activités 2012 de l'OFPPRA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France* », par Marie-Jo Descolonges

## 2. RAPPORT MORAL

Présidé par :

*Jean-Marie SCHWARTZ, vice-président*

Présenté par :

*Hervé HAMON, président de l'EUF*

*Patricia MARCHESE, responsable du service des bourses*

### I. Quelques éléments d'information sur l'année universitaire 2012-2013 (*Hervé HAMON et Patricia MARCHESE*)

#### LES DEMANDES

Pour l'année 2012-2013, l'EUF a reçu **290 demandes** de bourse ou d'aide (au 31 mai 2013).

**44 demandes** de cours de FLE n'ont pas donné lieu à la constitution de dossiers : réfugiés ne remplissant pas les critères d'attribution de bourse de notre association, ou ayant un niveau trop faible en français, ou se présentant dans nos locaux après le 31 juillet (demandes tardives) ...

Nous avons constitué **246 dossiers** de demande de bourse ou aide (dont 113 demandes de FLE)

- 237 dossiers d'étudiants réfugiés et 9 de non réfugiés
- 154 dossiers d'étudiants de la Région Ile-de-France et 92 adressés par les services sociaux des CROUS pour des étudiants en province

Les 246 dossiers ont été étudiés attentivement.

- 219 dossiers ont été examinés en commission, de juin 2012 à février 2013 (un même dossier peut être examiné plusieurs fois, à plusieurs commissions différentes).
- 56 dossiers sont restés incomplets ou sans suite (obtention bourse CROUS ou autre aide, abandon du projet d'études, non admis à la formation souhaitée...)
- 4 demandes tardives (hors cours de FLE) ont été examinées par le Président de la commission entre février et avril 2013.

#### LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission ont reçu en entretien individuel 17 étudiants.

La commission des bourses s'est réunie 10 fois au cours des mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 2012 et 1 fois au mois de février 2013.

Les premières commissions ont examiné les demandes de prise en charge des cours de français (105 dossiers examinés, dont 27 de province).

12 membres y ont participé (moyenne de 7 membres par commission).

Elle a examiné **219** dossiers et attribué à ce jour **113** bourses (annuelles ou partielles) et aides financières spéciales :

- 108 bourses et/ou aides sur les fonds du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire et du Fonds Européen pour les réfugiés
  - 13 annuelles (contre 34 l'année dernière)
  - 6 partielles (quelques mois seulement ...)
  - 53 spéciales (prise en charge des droits universitaires, frais d'inscription, frais de scolarité, frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de loyer, achat de livres ...)

- 36 spéciales FLE (prise en charge des frais de formation)

- 5 bourses sur les fonds Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et fonds Fondation Entraide Hostater)
  - 3 annuelles
  - 1 partielles (quelques mois seulement)
  - 1 spéciale

## **LES PRINCIPALES ACTIVITES DU SERVICE DES BOURSES**

Trois salariées accueillent et orientent, les mardis, jeudis, et vendredis, tout au long de l'année, le public qui se présente dans nos bureaux.

Les primo demandeurs de bourse sont informés sur les études, les établissements, les autres possibilités de bourses ou aides ; si nécessaire, ils sont mis en relation avec d'autres étudiants (anciens ou actuels boursiers), ou avec des enseignants de notre réseau.

Entre juin et janvier, le service constitue les dossiers de demande de bourse, avec la précieuse aide des services sociaux des CROUS pour les étudiants de province. Dans certains cas (pour un quart des demandes approximativement), nous contactons l'établissement que l'étudiant a choisi pour suivre ou poursuivre sa formation.

Entre juillet et février, les commissions des bourses sont préparées et organisées.

Entre septembre et juillet, le service s'occupe du paiement des aides financières spéciales, du paiement mensuel des bourses et du suivi. Les boursiers de la région parisienne viennent retirer leur aide ou bourse avant le 15 du mois (en principe). C'est le moment de faire le point sur les études, les difficultés rencontrées ... Et d'essayer, dans la mesure de nos possibilités, de leur apporter une aide (mise en relation avec d'autres boursiers, des enseignants, prêt d'ouvrages pour le français ou la préparation des concours, recherche d'ordinateurs, mise en place des cours de soutien ...).

Entre mai et juillet, les questionnaires de l'enquête sur le devenir des anciens boursiers sont envoyés par courrier ou par mail.

Entre septembre et novembre, les salariées téléphonent à celles et ceux qui ne renvoient pas le questionnaire rempli.

Fin juin, une rencontre de nos boursiers de l'année, appelée « Pot des étudiants », est organisée dans nos locaux, et, si le temps le permet, dans le jardin de l'immeuble où sont situés nos locaux.

En juin et juillet, le service contacte les boursiers de l'année pour leur demander les résultats, relevés de notes, copies des diplômes obtenus ...

## **LES ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN MENEES PAR LES BENEVOLES**

Comme tous les ans, les bénévoles donnent des cours hebdomadaires dans nos locaux. Nous disposons en effet de deux salles d'études, d'un certain nombre d'ouvrages à emprunter, d'un ordinateur avec accès internet et d'une imprimante pour l'usage des étudiants.

De septembre 2012 à fin juin 2013, pendant 38 semaines, 4 enseignants bénévoles auront accueilli 12 boursiers et donné exactement 184 heures de cours.



## II. Analyse du dossier statistique concernant l'activité des bourses

### A. *Regards sur les statistiques (Hervé HAMON)*

(voir dossier *Statistiques*)

#### a) **Les résultats**

(pages 1 à 5 du dossier *Statistiques*)

En 2011-2012, l'EUUF a aidé 141 étudiants (dont 71 étaient encore boursiers de notre association en 2012-2013).

Sur ces 141 :

- 1 poursuit sa thèse en 2012-2013
- 99 ont réussi complètement leur année universitaire ou leur formation et, soit ils ont obtenu un diplôme (**39 diplômes obtenus**, voir pages 3,4 et 5), soit ils continuent leurs études en 2012-2013
- 14 ont réussi partiellement leur année universitaire et continuent leurs études en 2012-2013. Il s'agit d'étudiants qui doivent encore effectuer un stage, ou valider quelques matières au cours du premier semestre 2012-2013, ou finaliser un mémoire ou un rapport ...

Le nombre donc d'étudiants qui réussissent est très satisfaisant : 114, ce qui représente <b>81%</b> (72% en 2010-2011, 78% en 2009-2010, 80% en 2008-2009)
---

- 4 ont abandonné leurs études en cours d'année.
- 18 ont échoué.
- 5 n'ont pas répondu à notre enquête, malgré courriers, mails et messages laissés sur leurs téléphones portables

Depuis plusieurs années le nombre de résultats inconnus reste très faible (moins de 4 %), ce qui a été rendu possible grâce à un renforcement du suivi par téléphone, mais aussi, depuis 2008, par mail.

#### b) **Les décisions de la commission des bourses sur neuf ans**

(page 6 du dossier *Statistiques*)

En ce qui concerne 2012-2013, nous constatons le maintien du nombre de candidatures : 246 demandes (239 l'année dernière).

Mais le nombre de boursiers a diminué (113 contre 139 en 2011-2012, 153 en 2010-2011)<sup>1</sup>.

La bourse annuelle est la « bourse classique » attribuée pendant les 9 mois de l'année universitaire. Souvent, cette bourse annuelle est dite « conditionnelle », ce qui veut dire que le paiement de la bourse du second semestre est conditionné aux résultats du premier.

Le montant mensuel de la bourse est de 470 €.

La bourse partielle est la bourse attribuée pendant quelques mois seulement, entre octobre et juin. A qui attribue-t-on des bourses partielles ? Un certain nombre d'étudiants vient solliciter notre aide en cours d'année, soit parce que le statut OFPRA vient de leur être attribué, soit parce que la formation qu'ils souhaitent suivre commence, par exemple, en janvier ou en mars. Il est vrai que toutes les formations ne suivent pas forcément le calendrier universitaire (formations en soins infirmiers, formations d'adaptation pour assistants sociaux, etc.). Parmi les boursiers qui bénéficient d'une bourse partielle de notre association,

<sup>1</sup> A titre d'information complémentaire, on peut signaler qu'au 31 décembre 2012, la population placée sous la protection de l'OFPRA était estimée à 176.984 personnes (hors mineurs accompagnants), et qu'en 2012 ce sont 9.976 personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou apatride, ou la protection subsidiaire en France (rapport annuel OFPRA)

on retrouve les jeunes de moins de 28 ans qui, pour diverses raisons, n'ont pu faire la demande de bourse au CROUS avant le 30 avril. Ceux-ci rencontrent les services sociaux des CROUS et arrivent à déposer leur demande tardive de bourse (après le 30 avril), mais doivent attendre la réponse et ensuite le versement pendant plusieurs mois. Nous les aidons donc pendant cette période.

L'aide spéciale est une aide financière destinée, soit à aider les étudiants pour la prise en charge des cours de français – pendant leurs études supérieures ou avant-, soit à participer à des frais de formation et/ou d'inscription qui, dans certains systèmes d'études, tendent à devenir de plus en plus élevés.

Jusqu'à il y a quatre ans, le nombre de bourses annuelles et partielles était toujours important (plus de la moitié des bourses accordées). Mais ce nombre a diminué (20 % cette année, 35 % en 2011-2012, 40% en 2010-2011 ; 49% en 2009-2010), et, bien sûr, c'est le nombre d'aides spéciales qui a augmenté (80% cette année ; 65% en 2011-2012 ; 60 % en 2010-2011 ; 51% en 2009-2010).

En effet, depuis 2010, la partie de la subvention du Ministère de l'immigration que nous pouvons destiner aux bourses a diminuée. Les fonds qui nous viennent du cofinancement Ministère de l'immigration-FER ne nous autorisent pas à octroyer des bourses mais nous permettent de payer certains frais liés aux études.

Si l'on compare avec les données d'il y a dix ans : en 2002-2003, le pourcentage de bourses ou aides spéciales sur le total de bourses accordées était de 21%.

La décision d'aider les étudiants, ou futurs étudiants, à acquérir un niveau de maîtrise suffisant en français, tant oral qu'écrit, est soutenue par nos ministères de tutelle, tant il est clair que cette non maîtrise est le premier facteur d'échec au début des études en France.

#### **c) La durée du séjour en France**

(page 8 du dossier *Statistiques*)

La majorité des étudiants qui déposent une demande de bourse auprès de l'EUF réside en France depuis une durée moyenne de 3 à 5 ans : 58 % (49% en 2011-2012, 43 % en 2010-2011, 38% en 2009-2010, 44% en 2008-2009, 55% en 2007-2008, 55% en 2006-2007, 59 % en 2005-2006 et 61% en 2004-2005).

Le nombre de demandes émanant d'étudiants qui résident en France depuis moins de 3 ans a légèrement diminué (11%) par rapport à l'année dernière (14%).

Rappel : 18% en 2010-2011, 21 % en 2009-2010, 16 % en 2008-2009, 10 % en 2007-2008.

En ce qui concerne le statut, nous constatons que les candidats aux bourses qui s'adressent à nous sont réfugiés depuis moins de 3 ans pour un 46 % et depuis plus de 3 ans pour un 54%.

Sur les 108 boursiers réfugiés, 10 avaient le statut depuis moins de 6 mois.

#### **d) Le sexe, l'âge et l'origine géographique +**

(pages 8 à 9 du dossier *Statistiques*)

En ce qui concerne la répartition par sexe, la demande féminine parmi le public qui s'adresse à nos services a légèrement baissée : 42 % (contre 46% l'année dernière). En 2011, la part des femmes parmi les personnes placées sous la protection de l'OFPRA était de 42%.

Le pourcentage de boursières reste stable : 47% cette année (47% l'année dernière, et 47% en 2010-2011).

Quant à l'âge, nous savons que les candidats à nos bourses ne sont pas tous jeunes. Beaucoup d'entre eux sont déjà diplômés et ont une expérience professionnelle dans leur pays. Mais il leur faut reprendre des études en France afin d'obtenir un diplôme reconnu qui leur donnera plus de chances sur le marché de l'emploi. Ainsi, 56% des étudiants qui déposent un dossier de demande de bourse ont entre 28 et 40 ans ; 15% ont plus de 41 ans ; et 29% ont moins de 28 ans.

Par ailleurs, un étudiant de moins de 28 ans relève de l'attribution du régime général des bourses et n'a pas de vocation particulière à venir nous voir. Cependant, certains jeunes s'adressent à nos services. Ces jeunes, soit par manque d'information, soit à la suite de l'obtention tardive du statut de réfugié, sont souvent hors

délais pour déposer une demande de bourse au CROUS. D'autres nous sollicitent pour la prise en charge des formations particulières (CNAM, formation continue, cours de français, frais de scolarité élevés ...).

Quant à l'origine géographique des étudiants candidats, nous constatons cette année une baisse de la demande africaine : 36% des candidatures, contre 41% l'année dernière, 48 % en 2010-2011, 46% en 2009-2010, 59 % en 2008-2009, 58% en 2007-2008, 57% en 2006-2007, 63% en 2005-2006.

Les demandes émanant d'étudiants originaires d'Asie ont fortement augmenté du fait des demandes des Irakiens et des Iraniens depuis 4 ans : 45% contre 35% l'année dernière, 27 % en 2010-2011, 23% en 2009-2010, 12 % en 2008-2009, 9% en 2007-2008, 8% en 2006-2007, et 6% en 2005-2006.

Le nombre de candidats originaires des Amériques continue à diminuer : 0,8%, (3% l'année dernière, 3% en 2010-2011, 5% en 2009-2010, 7 % en 2008-2009).

Le nombre de candidats originaires d'Europe diminue légèrement : 19% (21% l'année dernière, 23% en 2010-2011, 26% en 2009-2010, et 22 % en 2008-2009).

#### **e) Les nationalités**

(page 10 du dossier *Statistiques*)

Les candidats sont originaires de **34** pays différents (33% l'année dernière).

Les principales nationalités d'origine des boursiers de cette année sont : rwandaise (19 boursiers), irakienne (18 boursiers), iranienne (14 boursiers), russe (7 boursiers dont 6 Tchétchènes), et syrienne (6 boursiers).

#### **f) Le nombre d'années de bourse**

(page 11 du dossier *Statistiques*)

Le tableau montre que nous aidons les étudiants, en majorité, pendant 1 ou 2 ans : 78% (79% l'année dernière, 86 % en 2010-2011, 78% en 2009-2010, 74 % en 2008-2009, 78 % en 2007-2008, 82 % en 2006-2007). Soit parce qu'ils suivent des formations courtes ; soit parce que, souvent, notre association les aide à démarrer leurs études, et ensuite ils arrivent à récupérer la bourse du CROUS, ou, avec l'aide de nos services, ils arrivent à récupérer des aides ou rémunérations du droit commun.

Nous tenons à souligner l'effort particulier effectué dans ce sens depuis 6 ans par le service des bourses.

Nous suivons quand-même 22 % des étudiants pendant plusieurs années (de 3 à 6 ans) contre 21% l'année dernière, 14% en 2010-2011, 21% en 2009-2010, et 26 % en 2008-2009.

#### **g) Les études**

(pages 12, 13, 14, 15 et 16 du dossier *Statistiques*)

Le panorama des disciplines et des diplômes s'élargit d'année en année. Les décisions de notre commission des bourses sont toujours favorables aux études professionnalisantes.

Le nombre d'aides accordées aux étudiants avant l'accès aux études supérieures proprement dites (cours de français : 36 étudiants, cours d'anglais : 3 étudiants, préparation aux concours d'entrée en formation : 1 étudiant) a augmenté : 35 % (29% l'année dernière, 27 % en 2010-2011, 27% en 2009-2010, 26% en 2008-2009).

28% de nos boursiers préparent une licence ou un diplôme équivalent (bac+3) contre 34 % l'année dernière, 38 en 2010-2011, 38% en 2009-2010, 39,5% en 2008-2009, 43,3% en 2007-2008, 44% en 2006-2007 et 44% en 2005-2006.

Par rapport aux disciplines (p.13) :

- importance du nombre de boursiers étudiants en économie, gestion, comptabilité et commerce : 9%
- importance du nombre de boursiers étudiants en sciences humaines, lettres, journalisme : 11 %
- importance du nombre de boursiers étudiants en droit et science politique : 6 %

- et toujours un certain nombre de boursiers qui suivent des formations dans le secteur des carrières sociales : 4% ; et dans le secteur paramédical : 5%.

Le tableau de la page 14 montre la répartition des étudiants selon les établissements qu'ils fréquentent. 42% de nos boursiers suivent leurs études dans une université ou institut universitaire

#### **h) Les académies**

(page 16 du dossier *Statistiques*)

62 % de nos boursiers étudient dans les 3 académies de l'Ile de France (contre 70,5% l'année dernière)

#### **i) Le nombre de boursiers selon l'origine des fonds**

(page 7 du dossier *Statistiques*)

Les fonds en provenance du Ministère de l'intérieur, ont permis à l'EUF d'aider 108 étudiants réfugiés (contre 132 l'année dernière, 146 en 2010-2011, 143 en 2009-2010, 150 en 2008-2009, 162 en 2007-2008, 164 en 2006-2007, 153 en 2005-2006, 147 en 2004-2005, 141 en 2003-2004, et 126 en 2002-2003). Nous avons pu aider ces 108 étudiants réfugiés grâce au cofinancement de notre action par le Fonds Européen pour les réfugiés (FER).

5 étudiants étrangers ont pu être aidés grâce aux fonds propres et à la subvention du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (contre 7 l'année dernière, 7 en 2010-2011, 8 en 2009-2010, 6 en 2008-2009, 6 en 2007-2008, 7 en 2006-2007, 9 en 2005-2006, 6 en 2004-2005, 12 en 2003-2004, et 13 en 2002-2003).

Depuis l'année universitaire 1943-1944, l'EUF a attribué <b>15.499</b> bourses ou aides à des étudiants d'origine étrangère, soit une moyenne de 225 boursiers par an.
--

### 3. PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2013

*présenté par Hervé HAMON, président de l'EUF*

Nous poursuivrons, en 2013, notre but : favoriser l'intégration, par la voie des études, des réfugiés dans la société d'accueil.

Comme tous les ans, nous continuerons à :

- collecter des fonds et distribuer des aides financières et des bourses sur critères universitaires, à des étudiants en majorité réfugiés statutaires, qui, pour la plupart, suivent un parcours d'études supérieures, ou une formation ;
- favoriser les contacts des étudiants avec d'autres jeunes, des anciens boursiers, des enseignants et des chercheurs.
- travailler avec nos partenaires, principalement les CROUS, l'APSR et La maison des journalistes, Forum réfugiés, la Cimade.
- développer les contacts avec organismes ou structures financeurs de formation (les régions, les départements, les villes, les CAF, les Missions locales, les Pôle Emploi ...) afin d'orienter le mieux possible nos boursiers vers le droit commun ;
- répondre aux besoins individuels de nos boursiers, en leur proposant un accompagnement personnalisé et un appui pédagogique.

## 4. RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 2012

*présenté par Jean-Paul THEULIER, trésorier*

En 2012, et en l'absence de nouvelles ressources, l'attribution des aides et des bourses aux étudiants a dû s'adapter à la baisse de la subvention du Ministère de l'Intérieur de 50 000 euros.

Le montant global attribué aux bourses est passé de 201 000 euros en 2011 à 125 000 euros en 2012.

L'alourdissement des tâches administratives a, par ailleurs, nécessité d'avoir recours à un recrutement à temps partiel d'une personne supplémentaire et à la mise en œuvre d'une sous-traitance de la tenue de la comptabilité.

D'où une augmentation significative des charges de personnel et des honoraires.

Les frais de personnel passent de 92 000 € en 2011 à 110 000€ en 2012, et des honoraires « Compta générale » de 1 600 € apparaissent.

Par ailleurs la contrainte financière propre au financement FER, largement décrite dans le rapport financier de l'Exercice 2011, a pesé sur la trésorerie comme nous l'anticipions. Nous avons dû demander une avance de 23 600 € à la FEH au cours de l'été pour éviter une défaillance de trésorerie.

L'exercice comptable de l'année 2012 se solde par un excédent de 37 795€.

Cet excédent n'est pas fortuit puisque nous en avons besoin pour **constituer un fonds de roulement** et financer ainsi la créance sur le FER qui s'alourdi d'année en année.

Rappelons que le solde de la subvention accordée en **année N** n'est versé par le FER qu'en **année N+3**.

Le solde de l'année 2010 doit nous parvenir cette année.

A ce propos nous avons appris que les contrôles effectués par le FER sur l'emploi des fonds qu'il nous avait accordés en 2010 ont révélé comme *non éligibles* 13 000€ de dépenses effectuées. Cela revient à dire que le solde de la subvention à venir (en principe 75 000<sup>€</sup>) sera amputé d'autant. Ce qui renforce la nécessité de constituer un fonds de roulement.

A ce régime là on apprend vite ; l'expérience acquise fait que ces dépenses *non éligibles* au financement FER, et révélées à postériori, devraient s'amenuiser dans l'avenir.

Nous ne dépensons pas depuis l'an dernier une partie significative de la subvention libre versée par la FEH et nous l'utilisons pour financer le portage obligé des créances sur le FER. En comptabilité cela génère un excédent.

Comme réaliser un excédent n'est en rien notre mission, nous proposons d'affecter un montant équivalent à ce surplus dégagé au cours de l'exercice, à un **Fonds particulier qui aura pour finalité explicite de financer l'attribution de bourses à verser dans le futur**.

Nous proposons d'abonder ce Fonds autant que nécessaire aux cours des années à venir.

### **Résolution proposée à l'Assemblée Générale :**

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de **37 795 €** au Fonds de *Dotation pour des bourses à verser*.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le commissaire aux comptes, Michel Haas, approuve sans réserve les comptes de l'EUF pour l'année 2012.

### **5. BUDGET 2013**

(voir budget prévisionnel 2013 page suivante)





## 6. QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine assemblée générale : elle sera décidée au prochain CA

Date du prochain « Pot des étudiants » : le mercredi 26 juin 2013

\* \* \*

**L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance**

\* \* \*

L'assemblée se conclut par l'intervention de Marie-Jo Descolonges :  
*« A partir du rapport d'activités 2012 de l'OFPRA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France »*

Le président Hervé HAMON remercie cette dernière pour son intervention, qui a suscité un grand intérêt et de nombreuses questions de la part de l'assemblée.

\* \* \*

## 7. ANNEXE

### ZOOM SUR LES BOURSIERS NON REFUGIES

La subvention du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que l'apport de la Fondation Entraide Hostater, nous permettent d'aider quelques étudiants non réfugiés chaque année universitaire.

Pour l'année universitaire 2012-2013, nous avons attribué 3 bourses annuelles, 1 bourse partielle, et une bourse spéciale.

(voir page 7 du dossier *Statistiques*)

La bourse annuelle est d'un montant de 4 230 euros. Elle est versée chaque mois, d'octobre à juin (470 euros).

Elle concernait les étudiants suivants :

1. une jeune femme russe/tchéchène de 25 ans, en 5A, master en affaires européennes, en science politique à Sciences Po de Paris. Nous l'aidons depuis octobre 2009.
2. un jeune chinois de 27 ans, en 3A d'école d'ingénieurs, génie des systèmes mécaniques, à l'Université Technologique de Compiègne. Nous l'aidons depuis 2009.
3. une jeune femme chinoise de 27 ans, en 3A d'école d'ingénieurs, systèmes industriels, à l'Université Technologique de Troyes. Nous l'aidons depuis 2011.

La bourse partielle est versée quelques mois seulement.

Elle concernait :

4. un jeune homme tunisien de 26 ans, en master 1, à l'Ecole supérieure d'architecture de Grenoble.

Enfin, une bourse spéciale a été accordée à :

5. un jeune colombien de 20 ans. Prise en charge des frais de formation en français langue étrangère, niveau B1, à l'IRFLE de l'université de Nantes.

## **8 –A partir du rapport d’activités 2012 de l’OFPRA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France**

*par Marie-Jo DESCOLONGES*

### **I L’EVOLUTION DE LA DEMANDE DE PROTECTION INTERNATIONALE**

#### **« Une demande d’asile qui se maintient à haut niveau »**

L’OFPRA<sup>2</sup> constate une augmentation des premières demandes d’asile : **41.254 demandes** (hors mineurs accompagnants)<sup>3</sup> **en 2012**.

Ces premières demandes n’étaient que de 22.000 en 2007 et elles sont en progression depuis 5 ans.

La tendance à la hausse se retrouve dans la plupart des pays européens (sauf la Belgique). La demande d’asile s’est accentuée au cours du deuxième semestre 2012, elle est en grande partie imputable à la demande syrienne. La France passe au second rang des pays destinataires de demandeurs d’asile en Europe, après l’Allemagne.

L’évolution de la demande d’asile depuis près de 40 ans est étonnante : d’une vingtaine de mille en 1981, les demandes sont passées à 61.472 en 1989, pour descendre à 17.405 en 1996, et remonter ensuite à 52.204 en 2002, descendre à 22.000 en 2007 pour remonter depuis.

Dans son rapport 2010, l’OFPRA parlait de la « logique » des cycles pour expliquer la fluctuation des demandes d’asile, mais il ne s’agit là que d’un constat à posteriori et non d’une explication.

Il me semble qu’un ensemble de paramètres sont à prendre en compte : d’une part, évidemment, les conflits mondiaux, mais aussi l’évolution de la législation et des droits sociaux des demandeurs d’asile, en France, et dans l’ensemble des pays européens.

#### **Répartition de la demande d’asile sur le territoire national**

Il n’y a pas de grande modification de la répartition de la demande d’asile sur le territoire national.

En effet, l’Ile de France (en particulier Paris et la Seine Saint Denis) , avec 42% des demandes, demeure la première région d’accueil des demandeurs d’asile, suivie par Rhône-Alpes, en forte augmentation, 10,8%, les DOM 5,3%, PACA 4%.

L’OFPRA constate une forte augmentation de la demande d’asile dans les régions de l’Est de la France, vraisemblablement due à l’arrivée de demandeurs des Balkans : l’ensemble des régions Alsace, Lorraine, Bourgogne, totalise 10,5% des demandes.

#### **Profil des demandeurs d’asile**

Les femmes représentent 37% des demandeurs d’asile.

La part des femmes est très variable, en fonction du pays de provenance. Pour certains pays, les femmes sont fortement majoritaires : République Dominicaine, Angola, Nigéria; à peine majoritaires : Russie Chine, Arménie, Azerbaïdjan, Mongolie.

Les femmes sont surreprésentées parmi les veufs et les divorcés.

D’autre part, l’âge moyen des demandeurs demeure stable, il est à hauteur de 32 ans.

#### **Principaux pays de provenance des demandeurs d’asile**

Les 10 pays, de ce que l’OFPRA appelle le « top ten » et qui représentent 53,5% de la demande, sont, en 2012, par ordre décroissant : la R.D.C. avec 4010 demandes (+41,8%), la Russie avec 2873 demandes, le Sri Lanka avec 2436 demandes, le Kosovo avec 2084 demandes, la Chine, le Pakistan, la Turquie, la Géorgie, l’Albanie, et l’Arménie avec 1526 premières demandes.

<sup>2</sup> Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

<sup>3</sup> 14.001 mineurs accompagnants

Cette liste s'est modifiée par rapport aux 2 années précédentes, comme conséquence de l'inscription, ou du retrait, de certains pays de la liste des pays d'origine sûrs.

Mais ce n'est pas la seule explication à cette modification. En effet la demande d'asile en provenance des Balkans est en très forte augmentation et concerne, certes, l'Albanie et le Kosovo, mais également la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie. Enfin, le Pakistan fait partie des principaux pays de demandeurs d'asile pour la première fois.

### **Demande d'asile, conflits mondiaux**

Entre autres :

Les demandes d'asile des ressortissants de RDC et de Syrie sont en forte augmentation, suite aux conflits, dans le Nord-Kivu, pour le premier et dans l'ensemble du pays, pour le second.

Ainsi la demande congolaise est passée de 2.827 en 2011, à 4.010 en 2012.

La demande syrienne, bien que faible numériquement, est passée de 100 premières demandes en 2011, à 450 en 2012.

Mais les conflits dans le monde n'expliquent pas, à eux seuls, la fluctuation de la demande d'asile.

Cette fluctuation est, tout autant, la conséquence de l'inscription d'un pays dans la liste des pays d'origine sûrs, par la conseil d'administration de l'OFPPRA.

Ainsi les demandes bangladaises sont passées de 3.462 premières demandes en 2011 à 999 premières demandes en 2012.

A l'inverse, le retrait de la liste des pays d'origine sûrs, de l'Albanie et du Kosovo, par décision du Conseil d'Etat en mars 2012, a provoqué une reprise des demandes des ressortissants de ces pays, au deuxième semestre.

Les demandes maliennes ont augmentées de 76% (578 demandes), bien que le conseil d'administration de l'OFPPRA n'ait retiré le Mali des pays d'origine sûrs (pour les hommes) qu'en décembre 2012.

### **Les pays d'origine sûrs**

Depuis 2003, la France établit une liste des pays d'origine dits « sûrs ». Les ressortissants de ces pays peuvent cependant déposer une demande d'asile, celle-ci est traitée en procédure prioritaire.

Au cours de l'année 2010, 17 pays étaient placés sur la liste des pays d'origine sûrs. Fin juillet, le Conseil d'Etat a retiré trois pays de cette liste : l'Arménie, la Turquie et Madagascar. De plus, il a estimé que le Mali ne pouvait pas être considéré comme un pays d'origine sûr pour les femmes, à cause de la problématique de l'excision.

En 2011, la liste des pays d'origine sûrs était constituée de 16 Etats : le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, la Croatie, le Ghana, l'Inde, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), le Mali (pour les hommes seulement), l'Ile Maurice, la Mongolie, le Sénégal, la Serbie, la Tanzanie, l'Ukraine, auxquels se sont ajoutés l'Albanie et le Kosovo, en mars.

Enfin, en décembre 2011, l'OFPPRA a ajouté l'Arménie, le Bangladesh, la Moldavie et le Monténégro.

Le Conseil d'Etat retire l'Albanie et le Kosovo en mars 2012, ce qui porte cette liste à 18 Etats pour l'année 2012.

En décembre 2012, le Mali est retiré de la liste (J.O. du 4 janvier 2013), par le conseil d'administration de l'OFPPRA.

Au 31 décembre 2012 la liste comprend 17 pays : Arménie, Bénin, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Ghana, Inde, Macédoine, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Ukraine.

Par décision du Conseil d'Etat, du 4 mars 2013, le Bangladesh est retiré de la liste des pays d'origine sûrs.

## II LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE REFUGIE

### Personnes placées sous la protection de l'OFPRA en 2012

L'OFPRA a pris 60.128 décisions dont 13.800 relatives aux mineurs accompagnants.

Les dossiers traités, de même que les décisions prises, ne sont pas en relation direct avec les 41.254 premières demandes d'asile de l'année car, d'une part le nombre de dossiers traités comprend les réexamens et d'autre part, l'OFPRA a pu traiter des demandes de l'année 2011, mais pas encore celles du deuxième semestre 2012.

Ce, d'autant plus, que les délais pour l'examen de la demande d'asile sont très longs étant donnée la croissance de la demande d'asile, la baisse de plus de 30% des effectifs de l'Office en 2009, ce que n'a pas compensé l'embauche de 30 officiers de protection contractuels, en 2011<sup>4</sup>.

**9.976 personnes ont été reconnues réfugiées** en 2012, ce qui représente un taux d'accord de 21,6%.

- le taux d'admission est en baisse, il était de 36% en 2008, de 29,4% en 2009, de 27,5% en 2010, de 25,3% en 2011.

- si l'OFPRA a admis 4.348 personnes sous sa protection, en première instance, 5.628 ont été reconnues réfugiées par la CNDA (soit 56,4% des décisions d'accord).

- le nombre d'accords au titre de la protection subsidiaire représente 25,7%, 2.500 personnes, des décisions d'admission (quasiment à part égale entre l'OFPRA et la CNDA).

La protection subsidiaire a été principalement accordée pour des raisons de « torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants ». Si ce motif demeure, pour 79%, s'y ajoute le motif de « violence généralisée résultant d'une situation de conflit », pour 13% .Ces décisions concernent quasi exclusivement les demandeurs d'asile maliens, afghans, guinéens, kosovars et somaliens.

### Principales nationalités admises au statut de réfugié en 2012<sup>5</sup>

- Russie : 1006 personnes, dont 743 par décision de la CNDA.

- Sri Lanka : 851 personnes, dont 655 par décision de la CNDA.

- RDC : 737 personnes.

- Kosovo : 544 personnes, dont 502 par décision de la CNDA.

- Bangladesh : 492 personnes, dont 441 par décision de la CNDA.

- Guinée : 467 personnes, dont 50% bénéficient de la Protection Subsidiaire.

- Chine : 412 personnes

- Mali : 358 personnes, dont 336 bénéficient de la Protection Subsidiaire.

- Afghanistan : 484 personnes, dont 301 bénéficient de la Protection Subsidiaire.

- Turquie : 312 personnes, dont 234 par décision de la CNDA.

- Arménie : 308 personnes,

- Syrie : 285 personnes, dont 123 bénéficient de la Protection Subsidiaire.

### Le taux d'admission, de l'OFPRA<sup>6</sup> au statut de réfugié

Le taux d'admission le plus élevé concerne : la Syrie 92%; l'Irak, 68,5% , l'Iran 53,8%, le Mali 47,6%, l'Afghanistan 45,5% des personnes requérantes.

### Les personnes protégées au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le nombre de personnes placées sous la protection de l'OFPRA est estimé à **176.984 personnes (hors mineurs accompagnants)** dont 162.882 réfugiés conventionnels, 12.892 bénéficiaires de la protection subsidiaire, 1.210 apatrides.

Les femmes représentent 41% de cette population.

<sup>4</sup> Effectifs de l'OFPRA : 658 salariés en 2008; 473 salariés en 2011 (dont les 30 officiers de protection contractuels).

<sup>5</sup> Le nombre de décisions prises par la CNDA n'est mentionné que lorsqu'il est très supérieur au taux de 56,4%. De même le bénéfice de la Protection Subsidiaire n'est mentionné que lorsqu'il est supérieur à 25%.

<sup>6</sup> % OFPRA, avant les recours auprès de la CNDA.

Les principales nationalités des populations (hors mineurs accompagnants)<sup>7</sup> bénéficiant d'une protection sont :

- Sri Lanka : 23.225 personnes, dont 34% de femmes
- Cambodge : 12.666 personnes, dont 50% de femmes
- RDC : 12.585 personnes, dont 47% de femmes
- Russie : 11.438 personnes, dont 51% de femmes
- Turquie : 10.887 personnes, dont 28% de femmes

### III LES NATIONALITES LES PLUS REPRESENTEES DES BENEFICIAIRES DU STATUT DE REFUGIE

Afin de permettre un rapprochement avec l'origine des personnes aidées par l'EUUF, le tableau ci-dessous<sup>8</sup> indique le nombre de personnes, par nationalité, ayant obtenu le statut depuis 2006, lorsque ce nombre est supérieur à 400 par an.

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Sri Lanka	851	1237	1587	1843	1707	1130	488
Russie	1006	1234	1180	1073	1239	804	738
R.D.C.	737	616	608	621	798	524	508
Turquie			495	452	704	625	504
Arménie				464	535		
Irak				457			
Mali		471	612		989		
Guinée C.	467	570	495		530	512	
Kosovo/S.	629	810	485		424	641	447
Haïti							492
Erythrée		438					
Afghanistan	484						
Bangladesh	492						
Chine	412						
Total	5078	5376	5462	4910	6926	4236	3177
T. statutaires	9976	10702	10340	10373	11441	8781	7354
Dont P.S.	25,7%	23%	19,7%	23,6%	15,7%	8%	7%

<sup>7</sup> Hors mineurs accompagnants mais incluant les enfants, devenus majeurs, des personnes protégées.

<sup>8</sup> Source : rapports d'activité de l'OFPRA.

# ANNEXE

## La reconnaissance de la qualité de réfugié

### Texte de référence international pour la reconnaissance de la qualité de réfugié

**La Convention de Genève** (1951), traité international, définit les modalités selon lesquelles un Etat doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

Elle stipule que toute personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* »<sup>9</sup> doit être reconnue réfugiée.

La Convention de Genève a été ratifiée par la France en 1952. Elle a été complétée par le protocole de New-York de 1967, protocole ratifié par la France en 1971.

### Les instances décisionnaires en France

**L'Office Français de Protection de Réfugiés et Apatrides (OFPRA)** est le seul compétent pour instruire les demandes d'asile.

Depuis 1952, date de sa création, l'OFPRA était sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères.

Il est, aujourd'hui, sous la tutelle du Ministère de l'Immigration (loi du 20 novembre 2007).

Le président du conseil d'administration de l'Office est nommé, par décret, sur proposition du ministre de l'immigration. Le Secrétaire général de ce ministère, ainsi que le Chef du service de l'asile, sont, actuellement, membres du conseil d'administration de l'Office.

### La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)

Les décisions de l'OFPRA sont susceptibles de recours devant une juridiction administrative, la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Cette juridiction s'est appelée Commission des Recours des Réfugiés (CRR) de 1952, date de sa création, à fin 2007.

Suite à un rejet de l'OFPRA, les demandeurs d'asile ont 30 jours pour déposer un recours. Ce recours doit être rédigé en français.

### La reconnaissance de la qualité de réfugié : deux statuts

**L'asile conventionnel**, en référence à la Convention de Genève est le statut le plus protecteur; l'Etat français se substitue à l'Etat dont le réfugié a la nationalité.

Les réfugiés ont, de droit, un titre de séjour de 10 ans (sur lequel est mentionné la qualité de réfugié) et les mêmes droits que les ressortissants nationaux, sauf le droit de vote.

**La protection subsidiaire (PS)** : elle est accordée aux demandeurs menacés dans leur pays mais ne pouvant prétendre au statut de réfugié conventionnel.

Les motifs pour lesquels cette protection peut être accordée le sont, en dominante, au titre de :

- « torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants »
- « violence généralisée résultant d'une situation de conflit ».

Depuis 2008, s'est ajoutée l'extension de la protection subsidiaire aux parents d'enfants menacés d'excision.

Les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont un titre de séjour d'un an, une carte « vie privée, vie familiale ».

---

<sup>9</sup> Les opinions politiques étant une raison, parmi d'autres, de demander, et obtenir, le statut de réfugié, le terme « réfugié politique » est souvent utilisé abusivement.